RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Benoit Bouchard	Maire	52 000	17 546	13 207	
Daniel Morin	Maire suppléant	17 285	8 642	1 217	608
Lynne Colquhoun	Conseiller	14 885	7 442		
Vincent Guillot	Conseiller	14 885	7 442		
Jean-François Paradis	Conseiller	14 885	7 442		
Marie-Pierre Labelle	Conseiller	14 885	7 442		
Martine Giroux	Conseiller	14 885	7 442	1 217	608

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).